



Delais de divorce pour alteration de lien conjugal

Par **titan_old**, le **24/02/2008 à 14:51**

Chere maitre,rnrnj'ai rencontre mon ami depuis un an,il etait deja en procedure de divorce depuis 2002,apres avoir franchi toutes les etapes ,sa demande de divorce pour faute a ete rejete le 11/01/2008 je ne crois pas mes oreilles quand son ex lui parle,tellement meprisante et avec la ferme intention de le ruiner et detruire,elle jouit actuellement d'une grande demeure a paris avec ses 4 enfants et son amant qui vit avec elle,avec attestaion de detective assermentee,elle se paie la belle vie,elle cummule deux boulots car elle peintre et a un atelier,elle refuse de divorcer et veut qu'il continue a payer le credit de la maison commune pour la lui laisser de plei droit ainsi qu'une pension viagere pour elle et recois maitnant,1850 euros dont 650 en devoir de secours,depuis une semaine,elle vient de signifier le jugement a mon ami par huissier,depuis quelques mois il travaille a l'etranger avec un salaire moindre et justifiant de preuves mais elle semble etre sure de gagner la bataille,elle est tres mechante et aigrie,nous voulons savoir comment passer au divorce par alteration,vu qu'ils sont separee par ordonnace du juge depuis deja 05 ansrnrnEst ce qu'il peut tout de suite se lancer dedans?contrairement a l'avis de son avocat et combien de temps cela rique de prendre pour prononcer le divorce?rnrnmon ami commence a etre fatigue moralement et physiquement de cette histoire et sa famille aussi.rnet est ce que la pension pour elle (devoir de secours)est maintenu quand elle a signifie le jugement (de non divorce)rnrnJe serais heureuse d'avoir votre avis et conseils.rnP.S:Votre site vous rapproche de nous et humanise la profession,bravo

Par **Visiteur**, le **29/02/2008 à 00:02**

Il faut voir un avocat, le délai à prouver au JAF est de 2 ans de séparation.